

DST
Référence : JYJ/GLM/HR 2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-236

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Remplacement du store sous verrière et pose d'un film de contrôle solaire sur les vitrages du hall de la Mairie, pour un montant total de 10 794 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-048 du Conseil Municipal du 30 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de travaux de remplacement du store sous verrière et de pose d'un film de contrôle solaire sur les vitrages du hall de la Mairie,

Vu le devis présenté par l'entreprise F.A.S.T. Déco Baies, 5 avenue Georges Bataille, 60330 Le Plessis Belleville pour un montant total de 8 995 € HT soit 10 794 € TTC,

DECIDE

Article 1 : D'accepter le devis présenté par l'entreprise F.A.S.T. Déco Baies concernant les travaux de remplacement du store sous verrière et de pose d'un film de contrôle solaire sur les vitrages du hall de la Mairie pour un montant total de 8 995 € HT soit 10 794 € TTC.

Article 2 : Le devis sera signé par l'Adjoint délégué.

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 7 octobre 2026



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Yves JÉGOUREL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr